

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Biopren 6 EC concentré anti-punaise de lit et anti-puce

révision: 12/02/2020

version: 12

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit:

Dénomination commerciale: Biopren 6 EC concentré anti-punaise de lit et anti-puce

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Insecticide pour usage professionnel contre les insectes piqueurs (punaise de lit, puce) et autres insectes rampants en dilution avec de l'eau, en espace clos.

Utilisations déconseillées: appliquer en conformité de l'étiquette; autre application est interdite

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Bábolna Bioenvironmental Centre Ltd.
Adresse: H-1107 Budapest, Szállás u. 6.
Tel.: (36-1) 432-0400
Fax.: (36-1) 432-0401
E-mail: info@babolna-bio.com

Distribué par : EDIALUX
Adresse : ZA MACON EST, 01750 REPLONGES France
Tel : 03 85 31 89 10
Fax : 03 85 31 89 11
e-mail : info@edialux.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA : 33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du produit:

Lésions oculaires graves, Toxicité par aspiration I, Aquatique aigue I, chronique 1. Sensibilisation de la peau I.

2.2. Éléments d'étiquetage



Dangereux

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle comme un déchet dangereux.

2.3. Autres dangers

Selon l'Annexe XIII, le mélange ne correspond pas aux critères relatifs aux substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	%	N° CE	N° CAS	N° REACH	Classification selon la directive 1272/2008/CE	
					classe danger et code catégorie	codes phrases avertisseuses
Hydrocarbures C10-C13 n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <2% aromatics	50	918-481-9	-	01-2119457273-39-xxxx	Asp. Tox.1	H304
n-octyl bicycloheptene dicarboximide (MGK)	16	204-029-1	113-48-4	Non disponible	Acut tox. 4 Aquatic Chronic 2 Skin Sens 1.	H332 H411 H317
Butoxide de pipéronyle	10	200-076-7	51-03-6	01-2119537431-46	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H400 H410
S-Méthoprène	7	NA	65733-16-6	Ne fait pas l'objet d'homologation	Aquatic Acute 1 Chronic 1	H400 H410

Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu par des solvants hydrocarbonés	5	289-699-3	89997-63-7	Ne fait pas l'objet d'homologation	Acut Tox. 4. Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Skin sens 1.	H332 H302 H400 H410 H317
Éthoxylate d'alcool, C12-15	5	932-186-2	106232-83-1	Ne fait pas l'objet d'homologation	Eye Irrit.Cat.2 Aquatic Acute 1 Aq Chronic 3	H319 H400 H412
Dodécylbenzène-sulfonate de calcium	3	290-635-1	90194-26-6	Non disponible	Eye Dam.1	H318
Éthoxylate d'alcool tridécyle	2	-	78330-21-9	Non disponible	Acut Tox. 4. Eye Dam.1	H302 H318

Les phrases d'avertissement figurent en section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

4.1.1.

En cas d'inhalation: Accompagner le blessé à l'air frais, desserrer tout vêtement étroit, le garder au chaud et le laisser se reposer! En cas de malaise consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Oter les vêtements contaminés. Laver soigneusement et ensuite rincer les parties du corps ayant été en contact avec le produit avec abondamment de l'eau savonnée.

En cas de contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de port de lentilles de contact, les retirer si possible, et continuer le rinçage des yeux. Consulter un optométriste en cas des yeux globuleux, rougis ou troubles.

En cas d'ingestion: Dans aucun cas ne faire vomir le blessé! Rincer la bouche du blessé conscient avec de l'eau abondante.

4.1.2.

Le vêtement contaminé peut être nettoyé par lavage normal. Vêtement de protection individuel pour les secouristes n'est pas nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différé

Inhalation: Toux, étourdissement, mal de tête, nausée.

Contact avec la peau: Exposition durable ou réitérée peut causer dessèchements ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux: Rougeur, brûlure, vision indistincte.

Ingestion: Nausée, vomissement, douleur abdominale.

Signes d'inhalation dans les poumons: Toux, étouffement, dyspnée, pression dans la poitrine, essoufflement, fièvre.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particulier nécessaires

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Poudre chimique sèche, dioxyde de carbon, mousse résistante à l'alcool, brouillard d'eau. Utiliser des jets d'eau pour refroidir les conteneurs.

Moyens d'extinction inappropriés: jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de combustion les gaz toxiques (monoxide de carbon) peuvent se dégager.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection habituel.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

En cas de fuite de petites quantités (1-2 flacons), aérer soigneusement, faire absorber le liquide déversé avec une matière absorbante et laver le plancher.

En cas de fuite de grandes quantités, procéder comme suit:

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Matériel de protection: masque à gaz avec filtre „A” ou appareil respiratoire autonome, vêtement de protection, gants, bottes.

Assurer une aération appropriée. Éloigner les sources d'inflammation, éviter la formation d'étincelles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir la contamination des eaux superficielles ou des égouts. Informer l'autorité compétente en cas de déversement important.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Faire absorber le liquide déversé avec une matière non combustible appropriée, (sable, terre sèche, etc.) et le placer dans un conteneur fermé. Laver le plancher abondamment avec de l'eau et détergent. Traiter les matières restantes comme déchets dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Manipulation et stockage en section 7, Protection individuelle en section 8 et Considérations relatives à l'élimination en section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser le produit en espaces bien aérés, ne pas respirer les vapeurs. Porter des gants de protection. Enlever toute nourriture et tout aliment pour animaux avant l'utilisation. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Se laver les mains et la face après le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage:

Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de chaleur, de flamme et d'autres sources d'inflammation. Tenir loin de nourriture, de boissons et d'aliments pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Concentré insecticide. Suivre les instructions de l'étiquette.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition:

Aucune limite d'exposition a été établie pour le mélange.

Pour la substance active:

Pyréthrines naturelles / nouveau nom : Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs ouvertes et mures de Tanacetum cinerariifolium obtenu par des solvants hydrocarbonés :

VLEP 8 h en France (mg/m³) : 1 mg/m³ (ED 984)

VME Suisse (ml/m³ ou ppm) : 5 mg/m³ (suva)

la substance active S- méthoprène:

Valeurs limites d'exposition professionnelle (Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000) :

La substance n'est pas réglementée avec une valeur limite d'exposition.

Valeurs DNEL : Aucune donnée disponible.

Valeurs PNEC : Microorganismes STP = 6,85 mg/L

aquatique (SW) = 0,00019mg/L

sédiment = 0,0038 mg/kg de poids frais

sol = 0,148 mg/kg de poids frais

PBO: non réglementé

8.2. Précautions individuelles de protection, matériel de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Porter des équipements de protection individuels propres et bien entretenus.
Stocker des équipements de protection individuels en un endroit propre en dehors du lieu de travail.
Il est interdit de manger, boire et fumer pendant le travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurer une aérations suffisante (surtout dans les endroits clos). Ne pas fumer. Éviter toute flamme nue.

Équipement de protection: lunettes de protection, vêtement de protection, gants de protection (délai de rupture au moins 8 heures) à enlever après le travail. En cas d'une aération insuffisante, utiliser une masque à gaz avec filtre „A”.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide jaunet

Odeur: caractéristique, se sent du pétrole

Densité relative (à 25 °C): 0,89

pH: Non disponible

Point de fusion: Non disponible.

Point éclair: >70 °C

Point d'inflammation >200 °C

Propriétés explosives: le produit n'est pas explosif; les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Limite explosive inférieure/supérieure dans l'air: 0,7-6 % v/v

Température d'inflammation: Non disponible.

Pression de vapeur à 20 °C: non disponible

Solubilité: soluble dans des solvants organiques, constitue une émulsion avec de l'eau

Viscosité à 20 °C: non disponible

Propriétés oxydantes: aucun

9.2. Autre information: non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité: Non caractéristique.

10.2. Stabilité chimique: En conditions de température et de pression normales lors du stockage et de manutention, le mélange est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: inconnu

10.4. Conditions à éviter: Température au-dessous de 5 °C et au-dessus de 50 °C, flamme nue, sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles: agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux: inconnu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

calculé: LD50 aiguë, rat (oralement): >2000 mg/kg

LD50 lapin (test cutané): >2000 mg/kg

Le produit cause des lésions graves en case de contact avec les yeux.

Propriétés des composants:

S-méthoprène:

LD50 aiguë, rat (oralement): >5050 mg/kg. LD50 lapin (test cutané): >5050 mg/kg

Pyréthrines naturelles:

LD50 aiguë, rat (oralement): > 1000 mg/kg

LD50 lapin (test cutané): > 5000mg/kg

LC50 lapin (inhalation): 3.4 mg/l (h)

(b) corrosion/irritation cutanée: non classé sur la base des données disponibles

(c) lésion/irritation oculaire grave: cause des lésions graves oculaires

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: peut provoquer une réaction allergique cutanée

(e) mutagénicité des cellules germinales: non classé sur la base des données disponibles

(f) carcinogénicité: non classé sur la base des données disponibles

(g) toxicité pour la reproduction: non classé sur la base des données disponibles

(h) STOT-exposition unique: non classé sur la base des données disponibles

(i) STOT-exposition répétée: non classé sur la base des données disponibles

(j) risque par aspiration: Catégorie de toxicité par aspiration I

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité: données non disponibles pour le mélange.

Composant	Poisson LC ₅₀ (96 h)	Daphnia EC ₅₀ (46 h)	
S-méthoprène	4,26 mg/l	0,22 mg/l	M=1
Pyréthrines naturels	5-10 µg/l	12µg/l	M=100
PBO	3,9 mg/l	0,51 mg/l	M=1

12.2. Persistance et dégradabilité: données non disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation: données non disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans la sol: données non disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats d'évaluation des caractères PBT et vPvB: non nécessaire.

12.6. Autres effets indérissables: données non disponibles pour le mélange.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Traiter et éliminer le produit et son emballage restant comme déchets dangereux.

Méthode recommandée: incinération

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

Ne fait pas l'objet des règlements dans la forme d'emballage (au-dessous de 5 liters). **Disposition spéciale 375**

14.1. Numéro UN: 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies: SUBSTANCE LIQUIDE DANGEUREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT M.N.N. (S-méthoprène, pyrèthrine naturelle)

14.3. Classe(s) de danger pour transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Risques environnementaux: Dangereux pour l'environnement

Code IMDG

Ne fait pas l'objet des règlements dans la forme d'emballage (au-dessous de 5 liters). **2.10.2.7**

14.1. Numéro UN: 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies: SUBSTANCE LIQUIDE DANGEUREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT M.N.N. (S-méthoprène, pyrèthre naturel)

14.3. Classe(s) de danger pour transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Risques environnementaux: Polluant marin

EmS: F-A, S-F

IATA

Ne fait pas l'objet des règlements dans la forme d'emballage (au-dessous de 5 liters).

Disposition spéciale A197

14.1. Numéro UN: 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies: SUBSTANCE LIQUIDE DANGEUREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT M.N.N. (S-méthoprène, pyrèthre naturel)

14.3. Classe(s) de danger pour transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

PAX: 964

CAO: 964

14.5. Risques environnementaux: Dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: aucun

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de Marpol et au Recueil IBC: non applicable

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H énumérées à la section 3

Phrases de danger H

H302 Nocif en cas d'ingestion

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H332 Nocif par inhalation

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raisons pour de nouvelles versions:

Version originale préparée le 27/10/2012

Version 2:

Changement en Section 12 Informations écologiques:

1. Nouvel essai de toxicité aiguë sur *Daphnia magna* réalisé avec S-méthoprène (l'essai précédent a mesuré la concentration nominale; le nouvel essai mesure la concentration réelle.)

Version 3: mise à jour en conformité de 1272/2008/EC (Règlement CLP),
changements en Section 2, Section 3, Section 15

Version 4: mise à jour parts administratives (830/2015/EC)

Version 5: mise à jour Section 14

Version 6: mise à jour parts administrative (830/2015/EC)

Version 7: mise à jour classification du S-méthoprène

Version 8: correction de N° CAS en Section 3

Version 9: mise à jour MGK et classification du mélange

Version 10: mise à jour, Section 3: nouvelle dénomination pour pyrèthre, Section 9: correction de la densité relative de 0.84 à 0.89, mise à jour Section 8

Version 11: changement administratif en Section 3

Version 12 : changement administratif en Section 3, Section 8

Fin de la Fiche de données de sécurité